ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED
WT/TPR/S/28

7 août 1997

(97-3303)

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

CHILI

Rapport du Secrétariat

Le présent rapport, préparé pour le deuxième examen de la politique commerciale du Chili, a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité. Tel qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au gouvernement chilien des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

La déclaration de politique générale présentée par le gouvernement chilien est reproduite dans le document WT/TPR/G/28.

Note: Le présent rapport est un document à diffusion restreinte qui ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Chili.

TABLE DES MATIERES

				Page
OBSER	VATI	ONS RECAPITULAT	TIVES	xiv
	1)	Introduction		xiv
	2)	Environnement écono	mique	xiv
	3)	Evolution de la politic	que commerciale	xiv
	4)	Evolution sectorielle		XV
		ii) Secteur manufa	naires	xv xv xvi
	5)	Politique commerciale	e et partenaires commerciaux	xvi
I.	ENV	RONNEMENT ECON	NOMIQUE ET COMMERCIAL	1
	1)	Principales caractérist	iques de l'économie	1
	2)	Evolution économique	e récente	3
		ii) Finances public iii) Politique moné iv) Evolution du ta	t croissance du PIB ques	4 8 11 11 13
	3)	Composition du comm	nerce et répartition géographique des échanges	16
			u commerce des marchandises	16 18
	4)	Perspectives		18
II.			DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA SEMENT	19
	1)	Politique commerciale	e	19
		ii) Cadre institutioniii) Formulation de	politique commerciale	19 19 21 21 22

				<u>Page</u>
	2)	Invest	issement étranger direct	33
		i)	Politique d'investissement	33
		ii)	Cadre juridique	35
		ŕ		
III.	POL	ITIQUE	E ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE	39
	1)	Génér	ralités	39
	2)	Mesur	res agissant directement sur les importations	39
		i)	Enregistrement, documents et règles d'origine	39
		ii)	Evaluation en douane	45
		iii)	Droits de douane	46
		iv)	Contingents tarifaires	49
		v)	Prélèvements variables à l'importation et autres mesures	49
		vi)	Autres prélèvements et impositions	50
		vii)	Prohibitions à l'importation	54
		viii)	Licences d'importation et autorisations d'importer	54
		ix)	Contingents d'importation	54
		x)	Surveillance des importations	54
		xi)	Cartels d'importation	55
		xii)	Entreprises d'Etat	55
		xiii)	Echanges compensés	55
		xiv)	Normes et autres prescriptions techniques	55
		xv)	Marchés publics	61
		xvi)	Programmes relatifs à la teneur en éléments d'origine nationale	62
		xvii)	Mesures antidumping et mesures compensatoires	62
		xviii)		64
		xix)	Mesures mises en oeuvre dans les pays exportateurs	64
		xx)	Mesures prises à des fins de balance des paiements	65
		xxi)	Privilèges à l'importation accordés aux zones franches	65
	3)	Mesur	res agissant directement sur les exportations	65
		i)	Enregistrement, documents	65
		ii)	Taxes, impositions et prélèvements à l'exportation	66
		iii)	Prix minimaux	66
		iv)	Prohibitions à l'exportation et autres mesures de contrôle	66
		v)	Licences d'exportation	66
		vi)	Contingents d'exportation	66
		vii)	Cartels d'exportation	67
		viii)	Autolimitations, surveillance des exportations et mesures similaires .	67
		ix)	Mesures appliquées par les pays importateurs	67
		x)	Subventions à l'exportation	67
		xi)	Avantages tarifaires et fiscaux	69
		xii)	Financement à l'exportation	70

				<u>Page</u>
		xiii) xiv) xv) xvi)	Assurance et garanties à l'exportation	71 71 72 72
	4)	Mesu	res agissant sur la production et le commerce	73
		i) ii) iii) iv) v) vi) vii)	Aide à l'ajustement ou aux régions	73 75 76 77 78 78
IV.	POL	ITIQUI	E ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR SECTEUR	85
	1)	Génér	ralités	85
	2)	Agric	ulture, sylviculture et pêche	85
		i) ii) iii)	Agriculture	85 97 99
	3)	Indust	tries extractives	103
	4)	Secte	ur manufacturier	108
	5)	Servio	ces	116
		i) ii) iii)	Services financiers	119 123 125
BIBLI	OGRA	APHIE		129
APPE	NDIC	E - TAl	BLEAUX	131

GRAPHIQUES

			<u>Page</u>
I.	ENV	IRONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL	
	I. 1	Répartition sectorielle du PIB, 1990 et 1996	3
	I.2	Part du commerce des marchandises et des services non facteurs	
		dans le PIB, 1990-1996	4
	I.3	Croissance du PIB réel et indice des prix à la consommation,	
		1990-1996	6
	I.4	Indicateurs de développement macro-économique, 1990-1996	7
	I.5	Indice du TCER et commerce des marchandises et des services non	
		facteurs, 1990-1996	12
	I.6	Entrées cumulatives d'investissements étrangers directs par secteur,	
		1985-1995	16
	I.7	Composition du commerce et répartition géographique des	
		échanges, 1990-1995	17
IV.	POL	ITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR SECTEUR	
	IV.1	Commerce des produits agricoles et forestiers, 1990-1995	87
	IV.2	Production agricole et sylvicole, en valeur, 1990 et 1995	87
	IV.3	Exportations et importations de produits manufacturés, 1991-1996	111
	IV.4	Part des services dans le PIB par secteur, 1990 et 1996	116

TABLEAUX

			Page
I.	ENVI	RONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL	
	I.1	Indicateurs économiques et sociaux de base, 1990-1996	2
	I.2	Résultats économiques, 1990-1996	5
	I.3	Recettes fiscales, 1990-1996	10
	I.4	Balance des paiements, 1990-1996	14
II.		E ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE DLITIQUE D'INVESTISSEMENT	
	LATO	DITTOUL DITTUES TISSEMENT	
	II.1	Notifications du Chili au titre des Accords de l'OMC	23
	II.2	Programmes de réductions tarifaires de différents accords régionaux	28
	II.3	Préférences au titre du SGPC	33
	II.4	Accords relatifs à la promotion et à la protection de	
		l'investissement	35
III.	POLIT	TIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE	
	III. 1	Règles d'origine	42
	III.2	Produits assortis d'un taux de droit nul	46
	III.3	Préférences tarifaires accordées par le Chili dans le cadre d'accords	
		préférentiels	49
	III.4	Taxes perçues sur les importations et les produits d'origine	
		nationale	52
	III.5	Structure des impositions perçues sur les importations de certains	
		produits, 1997	53
	III.6	Produits assujettis à des surtaxes	53
	III.7	Normes officielles chiliennes et leur équivalence avec les normes	
		internationales	57
	III.8	Principales organisations phytosanitaires et zoosanitaires dont le	
		Chili est membre	59
	III.9	Principaux accords phytosanitaires et zoosanitaires bilatéraux et	
		multilatéraux	60
	III.10	Procédures de passation selon la valeur du marché	62
	III.11	Enquêtes et mesures compensatoires et antidumping définitives, par	
		catégorie de produit, 1990-1996	64
	III.12	Montant des ristournes sur les facteurs de production importés, par	
		secteur, 1990-1995	69
	III.13	Remboursements versés aux exportateurs de produits non traditionnels	
		au titre du système simplifié de ristourne de droits	70
	III. 14	Sources de financement des projets d'irrigation, 1990-1996	74
	III. 15	Lois et conventions et accords internationaux qui régissent les	
		droits de propriété intellectuelle au Chili	79

			Page
	III.16	Produits et procédés qui ne peuvent être protégés conformément à la législation chilienne en matière de propriété intellectuelle	81
	III. 17	Articles qui ne peuvent être enregistrés comme marques de fabrique ou de commerce au titre de la loi chilienne sur la propriété intellectuelle	82
IV.	POLIT	IQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR SECTEUR	
	IV.1	Production des dix principaux produits agricoles en valeur, 1990-1995	88
	IV.2 IV.3	Indicateurs de protection pour certains produits, 1989-1993 Total des investissements dans le secteur agricole et sylvicole,	90
		1990-1993	92
	IV.4	Production de fruits en volume et en valeur, estimations, 1989-1995	94
	IV.5	Pêche: production industrielle, 1990-1995	99
	IV.6	Structure de l'industrie de la pêche	101
	IV.7	Production de certains minerais, 1990-1996	104
	IV.8	Emploi dans les industries extractives, 1990-1995	104
	IV.9	Production du cuivre marchand	105
	IV.10	Production et ventes de la CODELCO, 1995	107
	IV.11	Production et ventes de l'ENAMI, 1995	108
	IV.12	Aperçu du secteur industriel, 1990-1996	109
	IV.13	Production de certains secteurs, 1990-1996	110
	IV.14	Production de l'industrie automobile, 1990-1996	114
	IV.15	Investissement étranger direct dans le secteur des services,	
		1990-1995	117
	IV.16	Secteur bancaire, 1980 et 1996	119
	IV.17	Participation des différentes entreprises au marché des appels à	
		grande distance, 1996	123
	IV.18	Accords multilatéraux sur l'aviation civile auxquels le Chili	
		est nartie	128

Chili WT/TPR/S/28 Page ix

APPENDICE - TABLEAUX

		<u>Page</u>
AI.1	Exportations par catégories de produits, 1990-1995	133
AI.2	Importations, par catégories de produits, 1990-1995	134
AI.3	Exportations par destination, 1990-1995	135
AI.4	Importations par provenance 1990-1995	136

GLOSSAIRE

Accord de complémentarité économique	Acuerdo de Complementación Económica
Accord-cadre de coopération	Acuerdo Marco de Cooperación
Accords de portée partielle	Acuerdos de Alcance Parcial, APP
Accords régionaux	Acuerdos de Alcance Regional
Administration publique	Administración Pública
Centre de recherche sur les minerais métallurgiques	Centro de Investigación Minero Metalúrgico, CIMM
Centre national de fournitures sanitaires	Central de Nacional de Abastecimiento de Salud, CENABAS
Chambre de commerce de Santiago	Cámara de Comercio de Santiago
Comité d'attribution des fonds de développement	Comité de Asignación de Fondos de Fomento, CAFF
Comité de l'investissement étranger	Comité de Inversión Extranjera
Comité des négociations	Comité de Negociaciones
Comité d'homologation des variétés végétales	Comité Calificador de Variedades
Comité interministériel pour les négociations économiques internationales	Comité Interministerial de Negociaciones Económicas Internacionales
Comité pour la participation du secteur privé	Comité de Participación del Sector Privado
Commission administrative	Comisión Administrativa
Commission centrale de surveillance	Comisión Preventiva Central
Commission chilienne du cuivre	Comisión Chilena del Cobre, COCHILCO
Commission décisionnaire	Comisión Resolutiva
Commission de la marine marchande	Comisión de Marina Mercante
Commission mixte de coopération	Comisión Mixta de Cooperación
Commission nationale de l'irrigation	Comisión Nacional de Riego
Commission nationale de recherche scientifique et technologique	Comisión Nacional de Investigación Científica y Tecnológica
Commissions régionales de surveillance	Comisiones Preventivas Regionales
Conseil d'administration de la pêche	Consejo de Administración Pesquera
Conseil de l'aéronautique civile	Junta de Aeronáutica Civil, JAC
Conseil des exportateurs de cuivre	Consejo Intergubernamental de Países Exportadores de Cobre, CIPEC
Déclaration sous serment de l'importateur	Declaración Jurada del Importador

Chili WT/TPR/S/28 Page xi

Direction de l'irrigation du Ministère des travaux publics	Dirección de Riego del Ministerio de Obras Públicas
Direction des approvisionnements de l'Etat	Dirección de Aprovisionamiento del Estado, DAE
Direction générale du territoire maritime et de la marine marchande	Dirección General del Territorio Marítimo y de Marina Mercante
Direction générale de l'aéronautique civile	Dirección General de Aeronáutica Civil, DGAC
Direction générale de l'électricité et des combustibles	Superintendecia de Electricidad y Combustibles, SEC
Direction nationale des douanes	Servicio Nacional de Aduanas
Entrepôts d'exportation privés	Almacenes Particulares de Exportación
Entreprise de commercialisation du blé	Comercializadora de Trigo, COTRISA
Entreprise nationale des mines	Empresa Nacional de Minería, ENAMI
Entreprise nationale de télécommunications	Empresa Nacional de Telecomunicaciones, ENTEL
Entreprise portuaire du Chili	Empresa Porturaria de Chile, EMPORCHI
Fédération nationale des betteraviers	Federación Nacional de Remolacheros, FENARE
Fondation pour l'innovation agraire	Fundación para la Innovación Agraria
Fonds d'assistance technique	Fondo de Asistencia Técnica, FAT
Fonds de garantie pour les exportateurs non traditionnels	Fondo de Garantía para Exportadores no Tradicionales
Fonds de recherche pour les industries extractives	Fondo de Investigación Minera
Fonds de promotion des exportations	Fonde de Promoción de Exportaciones
Fonds national de développement en matière de technologie et de production	Fondo Nacional de Desarrollo Tecnológico y Productivo, FONTEC
Fonds pour la recherche halieutique	Fondo de Investigación Pesquera, FIP
Fonds pour le développement de la recherche scientifique et technologique	Fondo de Fomento a la Investigación Científica y Tecnológica, FONDEF
Fonds pour le développement de la région de Magallanes	Fondo para el desarrollo de Magallanes
Fonds pour le développement et l'innovation	Fondo de Desarrollo e Innovación, FONSIP
Inspection générale de l'économie	Fiscalía Nacional Económica
Inspection générale des valeurs mobilières et des assurances	Superintendencia de Valores y Seguros
Institut de développement agricole	Instituto de Desarrollo Agropecuario, INDAP
Institut national de normalisation	Instituto Nacional de Normalización, INN
Institut national de recherche agricole	Instituto Nacional de Investigación Agropecuaria, INIA

0	·
Loi générale sur la pêche et l'aquaculture	Ley General de Pesca y Acuicultura
Loi générale sur les télécommunications	Ley General de Telecomunicaciones
Loi organique constitutionnelle de la Banque centrale du Chili	Ley Orgánica Constitucional del Banco Central de Chile
Manifeste international pour les véhicules/Déclaration de transit douanier	Manifiesto Internacional Carretero/Declaración de Tránsito Aduanero
Ministère de l'économie, du développement et de la reconstruction	Ministerio de Economía, Fomento y Reconstrucción
Ministère de la défense nationale	Ministerio de Defensa Nacional
Ministère des finances	Ministerio de Hacienda
Ministère des mines	Ministerio de Minería
Ministère des relations extérieures	Ministerio de Relaciones Exteriores
Ministère des travaux publics	Ministerio de Obras Públicas
Ministère des transports et des télécommunications	Ministerio de Transporte y Telecomunicaciones
Organe de surveillance des banques et des établissements financiers	Superintendencia de Bancos e Instituciones Financieras
Patrimoine historique	Patrimonio Histórico
Plan d'action visant à promouvoir le développement de la zone d'Arauco	Plan de Acción para Impulsar el Desarrollo de la Zona de Arauco
Plan de développement de la zone australe	Plan de Desarrollo Productivo para la Zona Austral
Programme concernant la science et la technologie	Programa de Ciencia y Tecnología
Projets de développement	Proyectos de Fomento, PROFO
Recueil des réglementations de change	Compendio de Normas de Cambios Internacionales
Recueil des règlements douaniers	Compendio de Normas Aduaneras
Régime simplifié d'admission temporaire	Régimen Simplificado de Admisión Temporal
Secrétariat ministériel régional aux mines	Secretaría Regional Ministerial de Minería, SEREMI
Service de l'agriculture et de l'élevage	Servicio Agrícola y Ganadero, SAG
Service de santé	Servicio de Salud
Service national de la pêche	Servicio Nacional de Pesca, SERNAPESCA
Service national de la formation et de l'emploi	Servicio Nacional de Capacitación y Empleo, SENCE
Service national de géologie et des mines	Servicio Nacional de Geología y Minería, SERNAGEOMIN
Société chilienne des télécommunications	Compañía de Telecomunicaciones de Chile, CTC

n	
Société de développement de la production	Corporación de Fomento de la Producción, CORFO
Société nationale du cuivre	Corporación Nacional del Cobre, CODELCO
Société nationale des forêts	Corporación Nacional Forestal, CONAF
Société pour le développement du secteur manufacturier	Sociedad de Fomento Fabril
Sous-Commission du commerce	Subcomisión Comercial
Sous-Secrétariat aux télécommunications	Sub-secretaría de Telecomunicaciones, SUBTEL
Traité de Montevideo	Tratado de Montevideo, 1980
Zone de libre-échange des Amériques	Area de Libre Comercio de las Américas, ALCA

OBSERVATIONS RECAPITULATIVES

1) Introduction

1. Cela fait maintenant près de deux décennies que le Chili applique un régime de commerce libéral et transparent, associé à des politiques macro-économiques saines et à des réformes structurelles. Les effets positifs, en termes de croissance économique forte et de ralentissement de l'inflation, sont de plus en plus manifestes. Ainsi, bien qu'elles accordent une plus grande place aux accords régionaux depuis 1990, les autorités envisagent de poursuivre le processus de libéralisation unilatérale en réduisant encore le taux de droit NPF et en éliminant certains programmes sectoriels. Toutefois, la conclusion de divers accords régionaux, qui se recoupent et qui prévoient des règles d'origine différentes, a conféré au régime de commerce une certaine complexité qu'il n'avait pas auparavant.

2) Environnement économique

- L'économie du pays progresse régulièrement depuis 1990, à un rythme moyen de 6 pour cent en termes réels. Cette tendance semble devoir se maintenir dans un avenir immédiat. Ces performances remarquables sont le fruit des politiques d'ajustement structurel qui ont été engagées au milieu des années 70, en association avec des politiques macro-économiques saines, dans le but de maîtriser l'inflation et les déséquilibres extérieurs. La réduction de l'inflation, qui est tombée de 27 pour cent en 1990 à 6,6 pour cent en 1996, est un résultat important. L'objectif visé est de continuer à ramener l'inflation à des niveaux comparables à ceux des pays industrialisés, mais cela risque d'être difficile compte tenu du recours généralisé à l'indexation dans l'économie. Depuis 1990, l'épargne et l'investissement intérieurs sont maintenus à des niveaux élevés, de l'ordre de 25 pour cent du PIB, ce qui a eu des effets positifs sur la productivité.
- 3. Le Chili est ouvert à l'investissement étranger direct, de sorte que l'apport d'IED est très important depuis 1990, mais certaines

restrictions aux opérations en capital sont maintenues pour limiter les mouvements de capitaux spéculatifs à court terme. Les entrées de capitaux ont contribué aux pressions à la hausse qui se sont exercées sur le taux de change, lequel s'est apprécié régulièrement en termes réels, de 24 pour cent depuis 1990. Malgré cette appréciation, les exportations chiliennes, par exemple de fruits, de vins, de produits forestiers et de produits de la pêche, ont continué d'augmenter fortement; autorités attribuent cette tendance à la productivité croissante de l'économie. Néanmoins, l'accroissement des exportations peut aussi être lié à des aspects du système de ristourne de droits, qui comporte un élément subvention (notifié). Malgré la diversification de ses exportations, le Chili reste très tributaire du cuivre et l'économie demeure sensible aux fluctuations des cours mondiaux de ce produit. Pour faire face à l'instabilité du revenu qui en résulte, le gouvernement chilien gère un fonds de stabilisation financé à l'aide des recettes qu'il tire du cuivre.

Evolution de la politique commerciale

4. Le principal instrument de la politique commerciale du Chili en régime NPF est le droit uniforme, adopté à la fin des années 70. Son taux est aujourd'hui de 11 pour cent; proposition visant à réduire ce taux, qui serait ramené à 7 ou 8 pour cent, est actuellement (juillet 1997) soumise au Congrès. Même au niveau auguel il se situe à l'heure actuelle, ce taux est très inférieur au taux plafond de 25 pour cent que le Chili avait pris l'engagement de consolider dans le cadre de l'OMC, certains produits agricoles étant soumis à un droit de 31,5 pour cent. La neutralité de ce droit est un peu réduite en raison du traitement tarifaire différent applicable dans le cadre des accords régionaux, comme noté ci-après, ainsi que d'un petit nombre de politiques sectorielles spécifiques, autres que tarifaires, dont bénéficient quelques produits agricoles (système de fourchettes de prix/de variables), prélèvements la sylviculture (subventions à la production), l'industrie

Chili WT/TPR/S/28
Page xv

automobile (prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine nationale et prescriptions de résultat à l'exportation), les exportations mineures non traditionnelles (subventions à l'exportation par le biais du système de ristourne de droits "simplifié") et les biens d'équipement importés (dans le cadre du système de paiement différé des droits de douane).

- 5. Le Chili a notifié ces trois dernières mesures au Secrétariat en tant que subventions à l'exportation et s'est engagé à les éliminer progressivement dans les délais stipulés dans les Accords de l'OMC. Aucune estimation quantitative n'ayant pu être obtenue au sujet des éléments subvention, on ne sait pas très bien jusqu'à quel point les résultats à l'exportation du Chili et, surtout, la diversification de ses exportations peuvent être attribués à ces programmes.
- 6. La libéralisation globale de l'économie chilienne a rendu plus nécessaire l'adoption d'une réglementation nationale effective en matière de concurrence. A ce sujet, les autorités élaborent actuellement une nouvelle loi sur la concurrence afin d'actualiser celle de 1974, dont elles considèrent qu'elle n'est plus appropriée compte tenu de la structure actuelle du marché. La législation sur la propriété intellectuelle et les mesures commerciales d'urgence (mesures antidumping et compensatoires) est elle aussi en cours d'actualisation.

4) <u>Evolution sectorielle</u>

i) <u>Industries primaires</u>

7. Le Chili reste fortement tributaire des exportations de produits primaires, à savoir cuivre, fruits, poisson et produits du bois. Un mécanisme de fourchettes de prix assure une protection à certains produits agricoles importables (blé, farine de froment, huiles comestibles et sucre), alors que les prix des produits exportables correspondent aux niveaux mondiaux, même sur le marché intérieur. Un double système semble donc s'être mis en place dans l'agriculture chilienne, en vertu duquel les producteurs de produits exportables s'efforcent

continuellement d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité afin de conserver leur place sur le marché international et de pouvoir accéder à de nouveaux marchés, alors que le secteur moins productif des produits importables progresse plus lentement. La subvention à la production accordée pour les plantations de forêts, et dont semblent surtout bénéficier les petits producteurs, a probablement eu une incidence positive sur l'environnement étant donné qu'elle n'est octroyée que pour les plantations sur les terres déboisées.

8. Le rôle de l'Etat dans le commerce du Chili a encore diminué ces dernières années, sauf dans le secteur des industries extractives, où la CODELCO, société d'Etat, est le principal producteur et exportateur de cuivre. Malgré le rôle dominant de l'Etat dans ce secteur, l'investissement privé reste important. Le secteur de la pêche est soumis à une réglementation rigoureuse par le biais d'un régime de licences et d'un système de contingentement afin d'empêcher la surexploitation des ressources existantes.

ii) Secteur manufacturier

- 9. La production manufacturière et les exportations de produits manufacturés reposent en grande partie, comme on pourrait s'y attendre, sur la transformation des ressources naturelles. Toutefois, une certaine diversification a été réalisée grâce à l'exportation vers des pays d'Amérique latine, dans le cadre d'accords préférentiels, de produits manufacturés ne provenant pas des ressources naturelles.
- 10. Seule l'industrie automobile fait l'objet d'un régime spécial, qui prévoit des prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine nationale et à l'équilibrage des exportations. Ce régime est ce qui subsiste de l'ancien programme de substitution des importations et il doit être éliminé en 1998. Sur le plan de la production, cette industrie est peu importante, ne compte que trois usines et a produit en moyenne, de 1990 à 1996, quelque 18 000 véhicules par an (surtout des pick-up).

iii) Services

- 11. Depuis 1990, le secteur des services a fait l'objet d'importantes réformes. Un projet de loi visant à modifier la Loi sur le système bancaire est actuellement examiné au Congrès; il y est notamment prévu d'élargir le champ des activités bancaires au Chili en ménageant un plus large accès aux banques étrangères, en autorisant un plus grand nombre de banques chiliennes à opérer à l'étranger et en adoptant les normes internationales énoncées par la Banque des règlements internationaux en ce qui concerne le ratio de fonds propres et la surveillance.
- 12. La privatisation du secteur des télécommunications a été entreprise en 1992, ce qui a permis à la concurrence de s'exercer librement sur ce marché; les tarifs, surtout pour les services à grande distance, ont été sensiblement réduits et de nouvelles technologies ont été adoptées. A l'heure actuelle, l'intervention de l'Etat dans ce secteur se limite à la fixation de tarifs en cas de défaillance du marché, en particulier dans le domaine de l'interconnexion.
- 13. Plus de la moitié du commerce des marchandises du Chili est déjà assurée par des ports privés. Un projet de loi a été présenté qui prévoit la décentralisation de la gestion portuaire et la privatisation des ports restants, ne laissant à l'Etat qu'un rôle de réglementation. Les autorités veulent aussi accroître la participation du secteur privé à l'administration des routes, des aéroports et des chemins de fer.
- 14. Le Chili accueille l'investissement étranger dans son secteur des services et, de ce fait, le traitement accordé aux ressortissants étrangers va au-delà des engagements qu'il a pris dans le cadre de l'AGCS. En outre, l'accord de libre-échange avec le Canada qui vient d'être ratifié porte également sur les services; ces derniers figureront aussi dans l'accord-cadre qui doit être négocié avec l'Union européenne. Ainsi qu'il a été noté, la présence étrangère est surtout importante dans le secteur financier et dans celui des

télécommunications, où les effets positifs du transfert de technologie sont devenus particulièrement manifestes.

5) <u>Politique commerciale et partenaires</u> <u>commerciaux</u>

- *15*. Ces 20 dernières années, la politique commerciale du Chili a été fondée sur des réformes unilatérales, complétées par des engagements multilatéraux (encore qu'à un moindre niveau). Toutefois, depuis 1990, les relations commerciales du pays sont de plus en plus axées sur la négociation d'accords commerciaux bilatéraux, avec le Canada et le Mexique (faute d'une participation pleine et entière à l'ALENA), ainsi qu'avec la Colombie, l'Equateur, le Venezuela et le MERCOSUR. Un accord-cadre avec l'UE est en cours de négociation. Pour la réalisation d'objectifs régionaux, le Chili préfère nettement conclure des accords de libre-échange qui ne limitent pas sa propre liberté de procéder à de nouvelles réformes unilatérales. Le Chili est aussi un membre actif de l'APEC; conformément à l'interprétation qu'il donne du principe du "régionalisme ouvert", celui-ci laisse la possibilité d'entreprendre de nouvelles réformes unilatérales, plutôt que d'appliquer des mesures convenues, sur une base NPF à l'intérieur de la région.
- 16. La négociation des divers accords bilatéraux a conduit à des différences croissantes dans le traitement des branches de production nationales, étant donné que les droits de douane sont éliminés progressivement sur des périodes variables pour différents produits, et dans des délais différents dans l'ensemble, dans le cadre de chaque accord. La complexité qui en résulte est renforcée par le fait que les règles d'origine diffèrent elles aussi selon les accords et selon les secteurs, ce qui rend difficile leur stricte application et risque aussi de conduire à une répartition non optimale des d'approvisionnement.
- 17. La préoccupation actuelle du Chili à l'égard du régionalisme témoigne d'un net désir de ne pas être tenu à l'écart du nombre croissant de schémas de préférences et perdre

Chili WT/TPR/S/28 Page xvii

des marchés au profit de ceux qui en bénéficient, mais l'intention déclarée de procéder à de nouvelles réductions tarifaires unilatérales montre qu'il veut en même temps continuer d'appliquer une politique commerciale libérale sur une base NPF. La possibilité de rendre ces réformes irréversibles au moyen d'engagements contractés au niveau multilatéral dépend essentiellement de la volonté d'autres Membres de l'OMC d'aller de l'avant de la même manière, par exemple à la faveur d'un nouveau cycle de négociations visant à libéraliser les échanges.

Chili WT/TPR/S/28 Page xix